

Message aux CL et réponse à Bernard Cassen

Marc Delepouve

Message à tous les comités locaux d'Attac

Chères amies, chers amis,

Nous avons tous conscience de la gravité de l'heure pour notre association. Mardi dernier, le 1er août, je vous ai communiqué deux tableaux, qui viennent du siège de l'association, et vous ai prié de les conserver soigneusement.

Aujourd'hui je me permets de proposer à chaque comité local de mettre en place un groupe de travail chargé d'analyser la situation et pour cela d'étudier des documents dont :

- ces deux tableaux ;
- un certain nombre de messages électroniques, notamment ceux émanant de Jacques Nikonoff, du CA restreint et de son bureau, des 20 élus ne siégeant pas ;
- les différentes conclusions de travaux de professionnels des statistiques publiés depuis le 17 juin ;
- le message ci-dessous, adressé à Bernard Cassen, Président d'honneur d'Attac.

Si les travaux d'experts sont attendus de tous, des éléments factuels sont disponibles, chaque comité local peut s'en saisir et avancer vers des conclusions. La survie de notre association en dépend.

1. La preuve par la négation de la preuve : le dépouillement du 15 en fin d'après-midi

Que s'est-il passé le jeudi 15 en fin d'après-midi ?

La dernière étape du dépouillement des votes par correspondances a eu lieu jeudi 15 juin en fin d'après-midi : il s'agissait de s'occuper des votes de "dernières minutes", arrivés à la poste du lundi 12 au jeudi 15, d'une part, et, d'autre part, des votes arrivés auparavant mais dont la cotisation de l'électeur n'a été connue qu'entre le 12 et le 15. C'est ainsi que plus de 60 bulletins du lot L1 ont été sortis de leur enveloppe jeudi en fin d'après midi, et leurs votes ont été dépouillés dans la foulée. Ce dont, Bernard, tu as témoigné dans un message ci-dessous.

Deux tableaux devraient nous en donner une trace. Tout d'abord celui établi au jour le jour par Renaud Dumas sous l'oeil des principaux responsables de l'association, et qui a donné lieu à des bilans d'étape les 11, 13, 14 et 15 juin. Ensuite celui dit de l'huissier, établi plus tard sur la base des bulletins stockés dans une pièce non sécurisée et sans scellés (au moins jusqu'au lundi 19).

Sur le tableau initial, qui a servi pour la proclamation officielle des résultats le 17 juin, apparaît pour cette dernière étape tout l'alphabet, sous le jour "15P", sauf la lettre Z, ce qui s'explique par sa rareté. Tu y retrouveras notamment, comme il se doit, ton lot L1. Au total ces lots "15P" comporte 725 bulletins. Les fans de règles de trois vérifieront que c'est en adéquation avec un peu plus de 60 bulletins L de type "15P" dépouillés par Bernard.

Sur ce tableau initial, apparaissent d'autres lots, sous le jour "15". Il s'agit des lots de bulletin dont le dépouillement était achevé avant 17 h, et qui ont été sortis de leurs enveloppes postales durant le week-end des 10 et 11.

Passons maintenant au tableau de l'huissier. Et là, surprise ! De suite nous voyons qu'il n'y paraît plus de jour "15P". Nous supposons alors que l'huissier a fusionné les lots "15" et "15P". Mais une seconde surprise nous attend. Selon le tableau de l'huissier, n'aurait été dépouillé le jeudi 15 aucun bulletin d'adhérent dont la première lettre du nom est A, E, F, H, S, W, X, Y ou Z. Ainsi aucun adhérent ayant l'une de ces initiales n'aurait voté ou adhéré à la "dernière minute". Ce qui est impossible, vu la fréquence de certaines de ces lettres comme initiale en France.

Il faut en déduire que le tableau de l'huissier est faux en ce qui concerne le 15 juin. Par conséquent, soit l'huissier a commis une erreur de taille, soit des personnes ont manipulé les bulletins entre le 15 juin et le passage de l'huissier : ce qui était aisé vu que le local de stockage des bulletins est non sécurisé et n'était pas scellé du 15 au 19.

Néanmoins, voir les messages ci-dessous, Jacques Nikonoff s'efforce aujourd'hui de faire considérer comme seul valide le tableau de l'huissier. Le même Jacques Nikonoff a pourtant joué le premier rôle

dans l'organisation du dépouillement : il sait donc que le jeudi a donné lieu au dépouillement des bulletins de "dernières minutes", et que par conséquent le tableau de l'huissier est faux en ce qui concerne le 15.

Emporté dans son élan, Jacques, dans le premier message ci-dessous, point 2, va jusqu'à nier l'existence du tableau initial, puis suppose qu'il est resté caché, et en tous cas tente de faire croire qu'il n'en a pas connaissance....., alors même qu'il était présent au moment de son enregistrement électronique.

Il apparaît que le résultat du dépouillement du jeudi en fin d'après midi a constitué le fameux segment 3, lot témoin confirmant l'hypothèse de la fraude (dont Julien Lussion parle dans un message ci-dessous) puisque nous y retrouvons la même configuration en faveur de la liste soutenue par Susan que dans le lot correspondant au dépouillement du week-end des 10 et 11 (2672 bulletins selon le tableau initial).

En outre, aujourd'hui certains proches de Jacques Nikonoff tentent de démontrer que le renversement de tendance constaté au fil du dépouillement serait dû à la montée en puissance de la campagne qu'ils ont menée contre la liste dite de Susan George. Or le segment 3, qui justement correspond aux votes de dernières minutes, devrait récolter tous les fruits de cette campagne, or il donne un net avantage à la liste dite de Susan. Ce qui invalide la thèse justifiant le renversement de tendance, et renforce fortement l'hypothèse de la fraude.

Ainsi l'acharnement - jusqu'aux dérapages et au mensonge pur et simple- de Jacques Nikonoff contre le segment 3 (et donc contre le tableau initial et en faveur du tableau de l'huissier) trouverait une explication : affaiblir l'hypothèse de la fraude.

2. Des lettres pro Susan !

Certaines lettres de notre alphabet présente un résultat nettement favorable aux candidats soutenus par Susan, alors que d'autres leur sont très défavorables. Ceci renforce considérablement l'hypothèse de la fraude, et contredit la thèse visant à expliquer les aberrations statistiques par un effet chronologique dû à une montée en puissance de la campagne contre la liste de Susan. En effet, il est absurde d'imaginer que cette montée en puissance n'aurait affecté que certaines lettres.

Inutile ici d'étudier les lettres laissant un désavantage très net aux candidats soutenus par Susan. De multiples messages les ont mis en exergue.

Revenons au week-end des 10 et 11 juin. 2672 bulletins y ont été dépouillés (cela selon le tableau initial, et 2658 selon celui du huissier). Ils ont donc été dépouillés avant que n'ait été établi le premier bilan partiel du dimanche soir, lequel a ouvert la possibilité d'une fraude. Certaines lettres ont été totalement dépouillées sur ces deux jours (hormis bien évidemment les votes de dernières minutes). Ils convient donc de les considérer avec attention.

Selon le tableau de l'huissier, quatre lettres A, E, F, et H auraient été entièrement dépouillées les 10 et 11 juin. Elles totalisent 558 bulletins, sont toutes favorables aux candidats de Susan, et réunies elles donnent 16 élus parmi ceux-ci. Voir le détail des calculs dans le tableau « AG.Huissier4bis » ici joint: Les lignes des "candidats de Susan" sont sur fond coloré ; l'ensemble des candidats est rangé selon le score final du scrutin établi par l'huissier.

Si nous nous basons sur le tableau initial, alors nous retrouvons ces quatre lettres mais s'y ajoute la lettre N. En effet, celle-ci donne bien lieu à des bulletins dépouillés le 15, comme indiqué dans le tableau de l'huissier, mais ils sont dans un lot 15P dit de dernières minutes. Finalement, selon le tableau initial nous avons 5 lettres entièrement dépouillées le week-end (hormis les votes de dernières minutes). Elles totalisent 627 bulletins, sont toutes favorables aux candidats de Susan, et réunies elles donnent 15 élus parmi ceux-ci. Voir à nouveau le tableau « AG.Huissier4bis ». Il peut en outre être noté que dans les deux cas, parmi les candidats soutenus par Susan, 9 sont situés parmi les 12 premiers élus.

D'autres lettres, telles que le S, offre la même configuration globale, et ne présentent dans leur lot intermédiaire aucune anomalie statistique.

3. Une fausse anomalie peut éclairer une aberration

Il y a des domaines où je n'oserais m'exprimer sans consulter au préalable des personnes dont je suis assuré de la compétence et de l'honnêteté. Je ne saurais trop, Bernard, te conseiller la même prudence. Cela t'aurait évité d'argumenter, devant les abonnés de listes d'Attac, contre l'hypothèse de la fraude sur la base d'une anomalie statistique que tu aurais constatée sur le lot L1. Tout d'abord ce lot ne comprend que 61 bulletins : chiffre dont la hauteur limite fortement la portée de tout commentaire d'ordre statistique. En suite et surtout, ce lot, contrairement à d'autres, ne présente aucune anomalie statistique. Je vais poursuivre en éclairant cette dernière affirmation ; ce qui renforcera, si cela t'est encore utile, l'hypothèse de la fraude.

Je n'utiliserai quasiment aucune connaissance en mathématiques, mais ferait simplement appel au sens de l'observation et à la raison. Partons du tableau issu des travaux de l'huissier (Au sujet de ce qui suit, des données identiques sont fournies par le tableau initial). Observons six lots B4, L4, P4, R2, T3 et V1, puis comparons les au lot L1 dont tu as, avec d'autres, ouvert les enveloppes et dépouillé les bulletins. Pour faciliter la lecture, tu trouveras ci-joint un tableau restreint, nommer « AG.Huissier.ter », présentant les résultats de ces 7 lots. Comme dans le tableau précédents, le rangement respecte le score final des candidats établi par le huissier, et les lignes des "candidats de Susan" présente un fond coloré.

Observons les colonnes de ce tableau, sauf celle de ton lot, L1. Un constat soute aux yeux : le passage des zones colorées aux zones non colorées, et vice et versa, s'accompagne d'une rupture qui est quasiment toujours d'un facteur plus grand que deux, en défaveurs des candidats de Susan, du moins de ceux qui étaient en position éligibles. **Par exemple, dans le lot B4, Geneviève Azam, 4e élue, obtient un score de 29, puis Régine Tassi, 5e élue, un score de 73. Ce passage brutal de Geneviève à Régine peut s'appeler une aberration statistique, d'autant qu'il est à contre sens !** En outre, les six colonnes en question généralisent cette rupture, cela sur un effectif total de plus de 600 bulletins.

Observons maintenant la colonne de ton lot, L1. Un nouveau constat est tout aussi flagrant : cette colonne ne comporte pas de ruptures, mais uniquement des fluctuations (voir ci-dessous en P.S.) ; qui plus est, parmi celles-ci celles à contre sens sont particulièrement faibles. Le phénomène constaté sur ce lot L1 est sans commune mesure avec celui constaté sur les six autres lots du tableau. Le premier ne présente, par rapport à la normale, qu'une banale fluctuation statistique d'un lot à faible effectif. Le second présente des ruptures simultanées qui constituent une aberration statistique de grande ampleur.

Pour finir, jetons un regard sur le tableau initial, établi au fil du dépouillement des votes par correspondances. Nous y voyons que le lot L1 est un lot dont les enveloppes ont été ouvertes le jeudi 15 au soir, puis les bulletins dépouillés dans la foulée, comme tu le rappelles à juste titre dans un message ci-dessous. Par contre, les six autres lots ont vu leurs enveloppes ouvertes le week-end des 10 et 11, et leurs bulletins dépouillés les 14 et 15 juin.

Nous pouvons donc conclure que le lot L1, qui a connu des conditions de dépouillement normales donne un résultat sans anomalie statistique, alors que les six autres lots ici observés non pas été dépouillés dans des conditions normales de sécurité, et présentent une importante aberration statistique.

P.S. Pour illustrer le fait qu'il s'agit pour ce lot L1 de simples fluctuations normales, j'ai ajouté une colonne L1bis dans le tableau ci-joint, en supposant que 4 électeurs de ce lot L1 favorables à Jacques Nikonoff aient été favorables à Susan, et que cela s'exprime sur 18 candidats de chaque bord. A la suite de ce simple changement de vote de 4 électeurs, cette colonne L1bis présente un résultat favorable à Susan, ce qui illustre l'absence d'anomalie du lot L1.

Conclusion

Jusqu'à ce jour, tous les "arguments" que j'ai pu lire tentant d'invalider l'hypothèse de la fraude ne supportent pas l'épreuve des faits. Par contre des faits avérés, tels que ceux des trois développements ci-dessus, permettent d'affirmer, après un calcul statistique venant confirmer ce que la simple observation met en évidence : la fraude est hyper probable.

Toutefois, des éléments factuels, tels que le constate le premier développement ci-dessus, montrent que Jacques Nikonoff s'est lancé dans une entreprise de communication où il s'efforce de cacher la réalité ; et les interrogations se développent sur sa motivation.

Dès le 17 juin, je t'ai appelé à prendre tes responsabilités. Il y a des personnes dont tu connais la rigueur et l'honnêteté intellectuelles qui devraient t'avoir convaincu depuis longtemps de l'hyper probabilité de la fraude, il est plus que temps que tu en tires les conséquences. **Toi seul as aujourd'hui la possibilité d'enclencher de suite une sortie de crise rapide qui remette Attac sur ses rails.**

Amicalement
Marc

Ci-dessous une série de messages présentés dans l'ordre chronologique décroissant. Tout en bas se trouve le premier d'entre eux, il porte sur le lot L1. Lot que chacun peut retrouver sur le tableau du huissier.

----- Original Message -----

Julien Lusson, s'appuyant sur un tableau réalisé par Jean Tosti, commet à son tour 3 erreurs :

1.- Selon Julien Lusson, le 3ème segment du jeudi correspondrait à la somme des lettres retirées à la Poste ce même jour, plus « quelques lettres » retirées le samedi mais non ouvertes avant. FAUX ! Le jeudi 15 juin, si on en croit les données fournies par le délégué général qui n'ont aucune raison d'être remises en cause, 399 enveloppes ont été retirées de la Poste, dont 194 étaient hors délais (cachet de la Poste après le 9 juin, date de clôture du scrutin par correspondance). Or, selon le constat de l'huissier, 857 bulletins ont été comptabilisés. Par quel mystère a-t-on comptabilisé davantage de bulletins que nous n'en avons retirés de la Poste, 652 exactement ? Tout simplement parce que des paquets de bulletins dépouillés et non dépouillés n'avaient pas été comptabilisés avant jeudi, et parce que des enveloppes non ouvertes ont été ouvertes, dépouillées et comptabilisées. Ce ne sont donc pas simplement « quelques lettres ».

2.- Il n'existe aucun « tableau initial » réalisé par Renaud Dumas, responsable de gestion au siège, qui distinguerait ce qui aurait été dépouillé avant et après 16h le jeudi. Je viens d'en demander confirmation au délégué général à l'instant. Il est vrai que Renaud Dumas était sur la même liste que Jean Tosti. Les participants à cette liste ont-ils bénéficié d'informations privilégiées auxquelles n'auraient pas eu accès les autres candidats ? Nous demanderons des précisions à Renaud Dumas quand il rentrera de congés. Où que Julien nous communique le tableau dont il parle.

3.- Le tableau joint par Jean Tosti est fantasque. Il manque les colonnes suivantes : PM (3 bulletins) ; V (81) ; U (8) ; T (115) ; R (75) ; P (74) ; P (24) ; K (56) ; G (51) ; D (100) ; D (69) ; D (246). Par ailleurs dans la colonne « L » le bon chiffre n'est pas 61, mais 66, comme le numéro de département du Comité local de Jean Tosti (les Pyrénées Orientales) qui parlait dans une récente déclaration des « conditions déplorables dans lesquelles le dépouillement des bulletins s'est déroulé » ! Une chose est sûre, on ne demandera pas à Jean Tosti de venir dépouiller lors de la prochaine élection.

Tout cela montre que la comptabilisation du jeudi n'a aucune réalité chronologique puisque des bulletins dépouillés avant le jeudi ont été intégrés dans la comptabilisation du jeudi (exemple une partie de la lettre « D »). Il y a là matière à de nombreuses spéculations statistiques qui pourront agrémenter les vacances de ceux qui s'ennuient. En revanche le nombre de voix obtenu par les candidats, lui, n'a pas changé. C'est comme un jeu de carte : on peut les battre dans tous les sens, le nombre reste le même !

Jacques Nikonoff

-----Message d'origine-----

De : Julien Lusson [mailto:julien@reseau-ipam.org]

Envoyé : vendredi 4 août 2006 01:53

À : Bernard Cassen

Cc : orientations@attac.org; fondateurs@attac.org; ca-attac@attac.org; commission-europe@attac.org; sciences@attac.org

Objet : [ATTAC-CS] L'enfumeur d'honneur !

Cher Bernard,

Tu trouveras ci-après un message de Jean Tosti en réponse à Jacques Nikonoff, accompagné ci-joint du tableau récapitulatif, sur les détails de ce fameux "3ème segment du jeudi". Ce "3ème segment" correspond à la somme des lettres retirées de la poste le 15 juin plus quelques lettres retirées le samedi mais non ouvertes avant. Ce "3ème segment" a été dépouillé après 16h le jeudi, ainsi que l'indique le tableau initial établi par Renaud Dumas.

Le détail de ce segment n'a pas grand chose à voir, tu verras, avec la reconstruction avancée par Jacques Nikonoff à la suite du recomptage de l'huissier. Pour le coup, une vraie "PURE INVENTION".

Et bien évidemment, ses résultats n'ont rien à voir non plus, et pour cause, avec "les résultats du jeudi" auxquels tu essaies d'assimiler ce segment... (là, j'avoue que tu fais très fort dans l'enfumage et je te tire mon chapeau !)

Julien

PS : Michel Husson a ouvert une page web qui fournit, outre ses travaux et les analyses réalisées jusqu'au 12 juillet, les tableaux récapitulatifs des résultats : <http://hussonet.free.fr/attac0.htm>.

On y trouve également une réfutation de l'hypothèse du modèle chronologique qui invaliderait l'hypothèse de la répartition aléatoire des lots : <http://hussonet.free.fr/chronolo.pdf> (Sur le « modèle chronologique » Michel Husson, 9 juillet 2006).

Jean Tosti a écrit :

Voilà qui ressemble fort à un escamotage. Julien signalait, à juste titre, qu'environ 700 bulletins avaient été traités jeudi 15 en fin d'après-midi. La plupart de ces bulletins figuraient dans le tableau de Renaud Dumas dans des colonnes intitulées 15P. J'étais embêté, car j'avais toutes les lettres de l'alphabet, sauf le L. Le voici qui vient enfin d'apparaître grâce à Bernard Cassen. Nous avons donc un tableau apparemment complet concernant 661 votants, que je joins en fichier xls, qui donne 15 élus pour les opposants à J. Nikonoff et 9 pour son équipe. Et, si on prend en compte seulement les 12 premiers élus, nous en avons 4 pour les nikonoviens (en comptant Régine Tassi) et 8 pour les autres.

On rappellera que ces lots 15P contiennent notamment les enveloppes retirées à la poste le 15 juin, et donc les derniers votants par correspondance. C'est le fameux segment 3, qui n'apparaît plus dans le décompte de l'huissier hélas, et qui est conforme aux résultats antérieurs à la période de forte turbulence.

Qui parlait d'enfumage ?

Jean Tosti

(merci de faire suivre sur les listes auxquelles je n'ai pas accès)

Jacques NIKONOFF a écrit :

(Commentaire. Dans ce message, Jacques se base sur la déclaration des 20 élus qui ont suspendu leur participation au CA, reposant elle-même sur un tableau partiel qui a donné l'alerte. Ensuite le tableau complet, qui a servi à ce même Jacques pour déclarer officiellement les résultats du scrutin, n'a fait que confirmer en tout point cette alerte. C'est ce tableau complet qui est appelé « tableau initial » dans ma lettre ci-dessus à Bernard Cassen. M.D.)

Julien Lusson se trompe. Il a été déjà démontré à de multiples reprises depuis le constat de l'huissier, que les chiffres figurant dans la déclaration des élus qui ont décidé de ne pas siéger au CA, lue à la tribune de l'AG, à Rennes, le 17 juin, devant la presse, étaient totalement erronés :

- Dans cette déclaration, 2 000 bulletins auraient été dépouillés entre samedi 10 et dimanche 11 juin. Le chiffre réel est de 2 658 qui se répartit en 285 le samedi (la liste Susan George obtenait 12 élus sur 24) et 2 373 le dimanche (la liste Susan George obtenait 15 élus sur 24).

- Dans cette déclaration, 1 000 bulletins auraient été dépouillés lundi 12 et mardi 13 juin, la liste de Susan George obtenant 14 élus sur 24. Le chiffre réel est de 947 bulletins dépouillés qui se répartissent en 341 bulletins le lundi 12 (la liste de Susan George obtenant 11 élus sur 24) et 606 bulletins dépouillés le mardi 13 (la liste de Susan George obtenant encore 11 élus sur 24).

- Dans cette déclaration, 1 900 bulletins auraient été dépouillés le mercredi 14 juin, donnant 7 élus sur 24 à la liste de Susan George. Le chiffre réel est de 1 006 bulletins, donnant 8 élus sur 24 à la liste de Susan George.

- Dans cette déclaration, 750 bulletins auraient été dépouillés le jeudi 15 juin, donnant 14 élus à la liste de Susan George. Le chiffre réel est de 857 bulletins, donnant 8 élus à la liste de Susan George.

Ce que fait Julien Lusson porte un nom : enfumage.

Jacques Nikonoff

Bernard Cassen a écrit :

J'ai commis un erreur dans mon texte précédent lorsque, parlant de mon lot du jeudi après-midi, je disais qu'il était "archi-favorable à la candidature Nikonoff, dans un ensemble qui ne l'était pas".

Je prenais pour argent comptant les affirmations répétées de Julien Lusson et Pierre Khalfa, sans les vérifier. Or leurs assertions sur les résultats des votes dépouillés le jeudi étaient FAUSSES.

Les infos que vient de rappeler Jacques Nikonoff sur les résultats de chaque jour de dépouillement, certifiés par l'huissier - et que j'aurais dû avoir la prudence élémentaire de relire - me conduisent à modifier ma formulation de la manière suivante : "Mon lot était archi-favorable à la candidature de JN dans un ensemble qui l'était encore davantage".

Dans ces conditions, mon lot constituait toujours une anomalie statistique, MAIS TRÈS LIMITÉE ET DANS L'AUTRE SENS : il donnait 14 sièges aux amis de JN (groupe des 32) (1), alors que l'ensemble des bulletins dépouillés ce même jour lui en attribuait 15 !

En d'autres termes, les résultats de mon lot ALÉATOIRE d'enveloppes FERMÉES étaient pratiquement en ligne avec les résultats de l'ensemble du jeudi.

C'est très ennuyeux pour la thèse de la "fraude". Contrairement à ce qui a été dit et redit par certains, les résultats du jeudi sont encore meilleurs pour le groupe des 32 (15) que ceux proclamés à Rennes (14). Or toute l'argumentation sur la "fraude" repose sur une conformité entre les votes dépouillés de samedi à mardi et ceux dépouillés le jeudi. Or il apparaît que cette conformité EST UNE PURE INVENTION.

BC

(1) Si l'on fait l'addition entre les élus de la liste SG (9) et ceux de la liste des 32 (14), cela fait 23. Il manque un siège. C'est celui de Régine Tassi qui siège au CA, mais s'est abstenue sur le vote pour la présidence.

----- Original Message -----

Sent: Thursday, August 03, 2006 2:54 PM

Quelques éléments de réponse à T. Coutrot et J.Lusson

1.- Je trouve assez significative de sa démarche générale l'affirmation de TC selon laquelle "il n'est pas impossible que le lot dépouillé par Bernard Cassen soit authentique" !

Non seulement ce n'est pas impossible, mais c'est CERTAIN. L'ouverture des enveloppes a été faite par 4 personnes, dont le candidat "georgien" Wilfried Maurin.

Confronté à un FAIT établi qui ne va pas dans son sens, TC ne peut pas s'empêcher de laisser planer un doute. En revanche il n'en éprouve aucun lorsqu'il infère d'autres FAITS établis qui vont dans son sens (les résultats des bulletins dépouillés le mercredi et le jeudi) un constat d'anomalie statistique débouchant, sans autre forme de procès, sur une accusation nominative de fraude. TC doute lorsqu'il n'y a pas à douter, et ne doute pas lorsqu'il y a à douter.

2.- C'est un vrai coup de chance que mon lot d'enveloppes ait été dépouillé par 4 personnes. Sinon, TC n'aurait pas concédé l'existence d'"aléas" : ce lot archi-favorable à la candidature Nikonoff, dans un ensemble qui ne l'était pas, aurait nourri son dossier d'accusation de "fraude" et même désigné le "fraudeur" !

3.- Y a-t-il une théorie statistique vérifiée à 100 % qui fixe un plafond ou un pourcentage d'"aléas" ?

Le 02/08/06, **Bernard Cassen** <Bernard.Cassen@monde-diplomatique.fr> a écrit :

Cher Julien,

Je ne rentre pas dans les spéculations oiseuses. Je recense les FAITS établis.

J'ai lu les textes dénonçant des "anomalies statistiques" que certains extrapolent en présomption de fraude. J'ai également lu d'autres textes, tout aussi argumentés, de statisticiens contestant les hypothèses de départ de leurs collègues, et invalidant leurs conclusions. Les experts ne sont pas d'accord entre eux. Donc, du moins à ce stade, pas de faits établis dans ces lectures savantes, seulement des hypothèses.

En revanche, j'ai vécu une expérience publique de forte "anomalie statistique" ne laissant place à aucune présomption de fraude. Là, il s'agit bien de FAITS que personne ne peut contester, et non pas d'une INTIME CONVICTION. Les voici.

J'ai participé le jeudi 15 juin en fin d'après-midi à une table de dépouillement de 4 personnes, dont un candidat de la liste de SG, Wilfried Maurin. Jean-Louis nous a remis une pile d'enveloppes FERMÉES. Donc sans aucune possibilité de substitution de bulletins, sauf par un prestidigitateur particulièrement doué, ce qui n'était le cas d'aucun d'entre nous. Nous les avons ouvertes ensemble, puis nous avons compté les bulletins. Je te joins les résultats officiels signés par les quatre scrutateurs.

Tu constateras que ces résultats, en nombre de sièges, sont exactement ceux finalement proclamés le samedi suivant à Rennes : 15 d'un côté, 9 de l'autre. Tu noteras aussi que JM Harribey n'arrive qu'en 9ème position, G. Azam en 12ème, J. Nikonoff en première, Matthieu Laurent en quatrième et Danièle Goussot en deuxième, avant Aurélie Trouvé ! Des "anomalies" de bien plus grande amplitude que celles qui sont par ailleurs dénoncées !

Ce lot était absolument ALÉATOIRE. Pour parler comme Pierre Khalfa, les FAITS que je signale ici son têtus. Qui a autorité pour décider de ce qui était la norme et de ce qui était l'anomalie en cet après-midi du 15 juin, tout en sachant qu'aucune fraude n'était possible ? Et pourquoi, toujours "statistiquement", le cas de mon lot serait-il unique ? J'attends une explication convaincante de ceux qui, comme toi, ont une intime conviction de manipulation.

Bernard Cassen